

COMMISSION FOOTBALL LOISIR

La Commission se réunit tous les Mardis
Tél direct : 04.94.08.97.79

Réunion du Mardi 8 Janvier 2019 **P.V. n° 19**

Président : M. Julien LE DORAN
Secrétaire : M. Francis BERNAL
Présents : MM. Bernard JANIN – Blaise SASSO
Assiste à la réunion : M. Georges PEZZOLI (CDA)

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*
- *Enregistrement des résultats*
- *Questions diverses*

CORRESPONDANCE

T. HOPITAL : Joueur avec double licence. Noté.

SIBLAS : Concernant la rencontre contre LES AMIS DE JERICHO. Pris note.

T. PIVOTTE SERINETTE : FMI inaccessible pour le match contre BELGENTIER. Noté.

HYERES OL. : Concernant la signature de nouveaux joueurs. Pris note.

INFORMATION CONCERNANT LA RENCONTRE SIBLAS / AMIS DE JERICHO

Pour cette rencontre de la deuxième journée de championnat de la poule B l'équipe des AMIS DE JERICHO ayant déclaré forfait cette rencontre doit passer en commission de statut et règlement.

DOSSIER TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

COUPE DU VAR LOISIR

BELGENTIER / T. PIVOTTE du 07/01/2019

Poule A

Journée 8

SIX FOURS 4 / LOUP du 10/12/2018

Journée 9
SIX FOURS 1 / BELGENTIER du 20/12/2018

Poule B

Journée 9
T. PIVOTTE SERINETTE / PORT ISSOL 1 du 20/12/2018

DOSSIER TRANSMIS A LA C. des STATUTS ET REGLEMENTS

Poule B

Journée 2
SIBLAS / LES AMIS DE JERICHO du 15/10/2018 (53964.1)

INFORMATION

Il est demandé aux clubs possédant plusieurs équipes évoluant en loisir de faire la liste nominative des joueurs composant chaque équipe et de la transmettre le plus rapidement possible à la commission.

**TIRAGE AU SORT
2^{ème} TOUR COUPE DU VAR LOISIR**

Le tirage a été effectué par Melle Ludivine REGNIER (C.D.T. D.A.P.) en présence des membres de la commission football loisir.

Etant donné qu'un nouveau club a été inclus dans une poule après le début du championnat il y aura un exempt ce qui aura pour conséquence de faire à la fin du mois de Février un ultime match pour qu'il ne reste que huit participant pour les quarts de finales qui se dérouleront au mois de MARS du 11 au 15.

**A jouer durant la semaine n° 06
du 4 au 8 Février 2019**

Les rencontres se joueront sur le terrain du premier nommé et seront dirigées par un arbitre officiel.

- LOUP / LA RESERVE
- HYERES O. / SIX FOURS 3
- T. MOURILLON / SIX FOURS 5
- ST MANDRIER / A.S DU SUD
- MAHORAISE / AMIS DE JERICHO
- SIX FOURS 4 / LE LIDO
- ST CYR / T. PIVOTTE
- CUERS / SIX FOURS 1

EXEMPT : PORT ISSOL 2

INFORMATION CONCERNANT LES LICENCES

Il n'y a pas de date butoir pour faire signer de nouveaux joueurs dans les équipes de plus il n'est pas nécessaire d'avoir de lettre de sortie, il n'y a pas non plus de mutation ni de quota de mutés à respecter en loisir.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Poule A :

LOUP FC / A.S. DU SUD du 17/12/18 (53939.1)

Poule B :

ST MANDRIER / T. PIVOTTE du 10/12/18 (53999.1)
LES AMIS DE JERICHO / HYERES OL. du 11/12/18 (54000.1)

JOUEURS SUSCEPTIBLES DE JOUER EN "LOISIR" AVEC :

- Soit une double licence « libre » et « loisir »
- Soit une licence « libre » pour les clubs ayant une section « libre » et une section « loisir »
- Soit une licence « loisir » et une licence « futsal »

- CUERS PIERREFEU :

- GOUFFET Julien, licence 2543945317 : licence « Libre » à CUERS PIERREFEU et licence « Loisir » à CUERS PIERREFEU.
- REBECQ Mathieu, licence 1766219634 : licence « Libre » à CUERS PIERREFEU » et licence « Loisir » à CUERS PIERREFEU.

- TOULON LE MOURILLON :

- NOUIRA Rayan, licence n° 2545365562 Licence « Libre » et Licence « Loisir » à J.S MORILLON
- BENDAHBI Amar, licence n° 1716226696 Licence « Libre » à U.A LA VALETTE ET Licence « Loisir » à J.S MOURILLON.

- TOULON PIVOTTE SERINETTE :

- CARAMANO Alexandre, licence n° 17462111006 Licence « Libre » à E. C. TOULONNAIS et Licence « Loisir » à T. PIVOTTE SERINETTE.

- SIBLAS :

- AIRA Mathieu, licence n° 1776217969 Licence « Libre » à U.S PRADET, Licence « Loisir » à A.S. SIBLAS.

- LA RESERVE :

- CHADLI Ismahin, licence N° 1746215550 licence « Libre » à U.S SANARY et licence « Loisir » à LA RESERVE

- T. HOPITAL :

- MORENE Christopher, licence n° 1796233053 licence « Libre » à T. HOPITAL et licence « Loisir » à T. HOPITAL.
- BENKAAB Lies, licence n° 1716230543 licence « libre » à T. HOPITAL et licence « loisir » à T. HOPITAL.
- BERTIN Christopher, licence n° 1706242209 licence « Libre » à T. HOPITAL et licence « Loisir » à T. HOPITAL

- LOUP F.C. :

- ANCELE Yohan, licence n° 1720612667 licence « Libre » à SIX FOURS et licence « Loisir » à LOUP F.C

- SIX FOURS LE BRUSC :

- ZIGGIOTTI Franck, licence n° 1731078291 licence « Libre » avec SIX FOURS LE BRUSC et licence « Loisir » avec SIX FOURS LE BRUSC 4.

CRENEAUX HORAIRES DES CLUBS pour faire jouer leur(s) équipe(s)

Il est demandé aux clubs de faire parvenir les horaires des matchs 10 jours avant la semaine ou ceux-ci sont programme au secrétariat du District et de bien surveiller sur le site et dans Footclub si le match est bien enregistré par le secrétariat.

TOUTES MODIFICATIONS DOIVENT ETRE COMMUNIQUEES LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE

| CLUB | JOUR | LIEU | HORAIRE |
|----------------------|----------|--------------------------------------|---------|
| JS MOURILLON | Jeudi | Stade Fernandez – Toulon | 20h00 |
| ST MANDRIER | Mercredi | Stade Lanerière – St Mandrier | 21h00 |
| LOUP FC | Lundi | Stade Valentini – La Seyne sur Mer | 20h30 |
| CUERS PIERREFEU | Jeudi | Stade Loulou Gaffre - Pierrefeu | 21h00 |
| T. HOPITAL | Mercredi | Stade Léo Lagrange – Toulon | 20h00 |
| T. PIVOTTE SERINETTE | Jeudi | Stade Serinette – Toulon | 20h00 |
| PORT ISSOL 1 | Lundi | Stade La Guicharde – Sanary | 20h00 |
| PORT ISSOL 2 | Lundi | Stade La Guicharde – Sanary | 20h00 |
| FC LA LONDE | Jeudi | Stade Vitria – La Londe | 20h30 |
| HYERES OLYMPIQUE | Jeudi | Stade Degioanni (Le Pousset) – Giens | 21h00 |
| SIBLAS | Lundi | Stade Saurin – Toulon | 20h00 |
| LES AMIS DE JERICO | Mercredi | Stade Serinette – Toulon | 19h45 |
| ST CYR | Jeudi | Stade Sisco – St Cyr | 20h30 |
| LE LIDO | Vendredi | Stade Serinette – Toulon | 20h00 |

| | | | |
|----------------------|---------------------|----------------------------------------|-------|
| SIX FOURS LE BRUSC 1 | Jeudi / Lundi | Stade Baptiste 2 – Six Fours | 20h30 |
| SIX FOURS LE BRUSC 2 | Jeudi / Mardi | Stade Baptiste 2 – Six Fours | 20h30 |
| SIX FOURS LE BRUSC 3 | Lundi / Jeudi | Stade Baptiste 2 – Six Fours | 20h30 |
| SIX FOURS LE BRUSC 4 | Jeudi / Lundi | Stade Baptiste 2 – Six Fours | 20h30 |
| SIX FOURS LE BRUSC 5 | Mercredi / Vendredi | Stade Baptiste 2 – Six Fours | 20h30 |
| U. MAHORAISE | Vendredi | Stade de La Beaucaire – Toulon | 20h00 |
| SOLLIES FARLEDE | Mercredi | Stade J. Murat 2 (synt) – Solliès-Pont | 19h30 |
| LA RESERVE | Lundi | Ferme des Romarins – Toulon | 20h00 |
| BELGENTIER FL | Vendredi | Stade Municipal - Belgentier | 20h00 |
| AS DU SUD | Mercredi | Stade du Vallon du Soleil – La Crau | 20h45 |

RAPPELS IMPORTANTS

HORAIRE DES MATCHS

Les clubs ne peuvent pas choisir des horaires fantaisistes pour leurs équipes. Dans l'article 4 du **règlement « FOOTBALL LOISIR »** il est stipulé que les rencontres devront se jouer à partir de 19h30 et au plus tard à 21h00. Les horaires des matchs devront être respectés impérativement.

REPORTS DE MATCHS

Comme il est stipulé dans le règlement et rappelé à chaque réunion il n'y a que pour deux motifs que les matchs sont reportés :

- POUR ALERTE ORANGE PLUIE
- SI LA RENCONTRE SE DEROULE UN JOUR FERIE

Hormis ces deux motifs la commission émettra un avis défavorable.

CONVOICATIONS

Le club recevant est tenu d'expédier au district, de préférence au moyen de l'adresse e-mail officielle du club, les imprimés prévus à cet effet, indiquant **la date, l'heure et le lieu du match** pour affichage sur internet et dans « FootClub » 10 jours au moins avant la semaine où est programmé le match.

FEUILLES DE MATCHS

Les clubs devant rencontrer les « nouveaux clubs » doivent prévoir des feuilles de matchs papiers ainsi que les listes des joueurs tirées de foot compagnon car la formation FMI n'a pas encore été programmée. Prévoir également certificat médical et pièce d'identité.

FRAIS DES OFFICIELS

Les frais des officiels pour la saison 2018 / 2019 ont été légèrement modifiés :

- Arbitre Central : 64 €
- Arbitre Assistant : 52 €
- Délégué : 36 €

MAILLOTS DES EQUIPES

Le jeu de maillot pour les matchs est numéroté du n° 1 le gardien au n° 14 qui est le 3ème remplaçant. Il ne peut pas y avoir d'autres numéros sur le terrain de plus la FMI ne les accepte pas.

Il faut prévoir pour les remplaçants sur le banc de touche une chasuble où un vêtement de couleur différente des maillots des joueurs sur le terrain.

ARBITRAGE DESIGNATION DES OFFICIELS

Si un club désire trois arbitres pour diriger une rencontre, celui-ci doit en faire la demande quinze jours à l'avance auprès de la Commission. Les frais d'arbitrage seront payés par moitié par les deux clubs (article 24.3 des R.S. du District).

Comme les années précédentes, les désignations des officiels seront assurées par M. Georges PEZZOLI, membre de la C.D.A. Son numéro de téléphone resté inchangé : 06.74.90.63.20

Les clubs doivent prévenir 30 MINUTES avant le coup d'envoi de la rencontre le désignateur des arbitres de l'absence de celui-ci afin de qu'il puisse prévoir un remplaçant, passé ce délai, le remplacement est pratiquement impossible.

CONTACT PRESIDENT

Pour toutes informations ou demande, vous pouvez contacter M. LE DORAN, Président de la Commission Football Loisir au 06.81.89.36.41.

*Prochaine réunion
Mardi 15 Janvier 2019*

Le Président : Julien LE DORAN
Le Secrétaire : Francis BERNAL